



Droits des héritiers mineurs

Par **sas6215**, le **04/02/2009** à **08:33**

Bonjour,

Mon frère a racheté il y a quelques années la maison de nos parents en licitation (notre mère décédée en 1988). Marié à l'époque, père de 3 enfants, il est décédé en 2007.

Sa veuve a revendu la maison. Comment sont préservés les droits de ses 3 enfants mineurs (2, 5, 8 ans) ?

Merci